

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°49-CC/2014/CCDS
CREATION DE LA COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES SAVANES**

Séance du 3 juin 2014

L'an deux mil quatorze et le trois juin à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Denis BURLOT, Emilie CLET-VENTURA, Edgard CHOCHO, Gilles DUFAIL, Jacquy PIERRE-MARIE, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, France CLET-COURAT, Yamilé GUILLY, René-Serge HORTH, Pierre HO-WEN-SZE, Wansy JEAN-FORT, Annie ROBINSON, Justine SAÏBOU, Céline ZULEMARO, Marie JEAN-BAPTISTE, Eddy GABRIEL, Justine SAÏBOU.

Absents excusés ayant donné procuration :

Christian PITTA à Didier BRIOLIN
Annick LEVEILLE à Myriam MARIN
Jean-Claude MADELEINE à René-Serge HORTH
Jean-Marie TORVIC à France CLET-COURAT
Anne SAUNIER à François RINGUET
Isabelle NIVEAU à Yamile GUILLY

Absents excusés: Vanessa BOIS-BLANC, Daniel MANGAL

Absents non excusés:

Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise FREDOC, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Line LETARD

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 22 mai 2014 ;

Vu le résultat du scrutin ;

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président,

Article 2 : **APPROUVE** la création de la commission MAPA,

Article 3 : **Le Président** de la CCDS est Président de droit de la commission MAPA

Article 4 : **SONT ELUS :**

Membres titulaires :

- 1 – Monsieur Pierre HO-WEN-SZE
- 2 – Monsieur Didier BRIOLIN
- 3 – Monsieur Christian PITTA
- 4 – Monsieur Stéphane ANTOINETTE



Membres suppléants :

- 1 – Madame France CLET-COURAT
- 2 – Madame Justine SAÏBOU
- 3 – Monsieur Wansy JEAN-FORT
- 4 – Madame Emilie VENTURA-CLET

Article 5 **DECIDE** qu'en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents : 23
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 3 juin 2014
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,



R. François RINGUET